

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 04

Absents : 05

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 06

Date de transmission
en préfecture :

02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Virginie GUILLAUME, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Nicolas BRESLAU

Demande d'accompagnement financier pour une participation à la foire de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du président de l'entreprise artisanale « Ô Saveurs Habissoises » par courrier daté du 23 janvier 2026 sollicitant de la collectivité un accompagnement financier dans le cadre de sa participation à la Foire de Paris qui aura lieu du **30 avril au 11 mai 2026**,

Vu le coût global de ce déplacement qui est chiffré à **15 000,00 €** et que le montant sollicité de la collectivité est de **1 500,00 €**,

Considérant que cette unité familiale et artisanale est spécialisée dans la fabrication de saveurs traditionnelles notamment le « **sorbet coco** » pour lequel, l'entreprise a été primée en juillet 2025 lors de l'évènement organisé par la ville des Abymes et intitulé « **Jou a sobé péyi** »,

Considérant enfin la volonté de la municipalité d'accompagner les porteurs de projets qui valorisent et mettent en lumière le savoir-faire Habissois,

Le Conseil municipal,

Après échanges de vues

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'accompagnement demandé par l'entreprise « **Ô Saveurs Habissoises** » dans le cadre de sa participation à la Foire de Paris qui aura lieu du **30 avril au 11 mai 2026**.

Article 2 : D'octroyer la somme de **1 500 €uros** à l'entreprise « **Ô Saveurs Habissoises** ».

Article 3 : D'inscrire cette somme au budget primitif 2026.

Article 4 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et à Monsieur le Président de l'unité artisanale « **Ô Saveurs Habissoises** ».

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

